

Au tribunal de Paris Référé pour l'ouvrage « Enquête sur la droite extrême »

LE MONDE | 10.03.1992

Saisi par M. Philippe Baillet, traducteur et figure connue de la galaxie d'extrême droite, le juge des référés du tribunal de grande instance de Paris a refusé d'ordonner la suppression de plusieurs passages de l'ouvrage *Enquête sur la droite extrême*, de René Monzat, publié par Le Monde Editions, malgré la demande présentée par le plaignant, qui s'estimait victime " d'une grossière diffamation ". L'ouvrage indique notamment que M. Baillet, qui a été secrétaire du Centre doctrinal d'études Julius Evola, a cessé de se dire national-socialiste, en 1985, afin de collaborer avec le GRECE (Groupement de recherche et d'études sur la civilisation européenne).

Dans son ordonnance datée du 4 mars, Mme Françoise Ramoff, juge des référés, constate : " Les défendeurs font valoir à juste titre que, pour certains, les courts extraits cités en demande reproduisent les propres déclarations du demandeur, qui ne peut contester avoir été le traducteur de Julius Evola, et qui a annoncé clairement, dans la revue *Totalité* numéro 21/22 " publiée en 1985 ", sous l'intertitre " Pour en finir avec le national-socialisme ", sa rupture avec ce mouvement dont le bilan lui est apparu, après une longue et patiente réflexion personnelle, " globalement négatif " et affirme ses liens avec le GRECE. " Concernant les autres passages litigieux, le magistrat relève : " Il n'en ressort à l'évidence aucune assertion diffamatoire ni même constitutive d'une faute de nature à constituer [un] trouble manifestement illicite. "